



CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIOR
D'HALTÉROPHILIE 2022

RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION
INFORMATIONS GÉNÉRALES
HORAIRE, FORMULAIRES
DÉLAIS

Kelowna, C.-B.
20 AU 22 MAI 2022

INVITATIONS OFFICIELLES À TOUS LES PARTICIPANTS

Cher(ère)s ami(e)s,

Au nom de la BC Weightlifting Association, du Vikings Weightlifting Club et de la belle ville de Kelowna, nous aimerions saluer votre participation aux Championnats canadiens seniors d'haltérophilie 2022. Nous sommes fiers d'accueillir les meilleurs athlètes, entraîneurs, officiels, spectateurs et bénévoles de partout au pays lors de l'événement de cette année, alors que nous présentons l'énorme croissance de l'haltérophilie canadienne à notre communauté. Nous souhaitons à tous la meilleure des chances dans vos préparatifs et espérons que vous apprécierez l'expérience à Kelowna. Si vous n'avez jamais fait l'expérience de Kelowna et de ses environs, prévoyez de rester plus longtemps pour explorer tout ce que l'Okanagan a à offrir.

Nous souhaitons à votre équipe la meilleure des chances et espérons que vous apprécierez votre séjour à Kelowna.

Raf Korkowski
Président – BCWAC

Guy Greavette
Directeur de la compétition



RÈGLEMENTS

1. TITRE DE LA COMPÉTITION

La compétition est les Championnats nationaux seniors d'haltérophilie 2022 (la « compétition »).

2. DATES DE COMPÉTITION

20 au 22 mai 2022

3. ORGANISATEURS

La British Columbia Weightlifting Association (« BCWA »), le Vikings Weightlifting Club et Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH »). Le comité organisateur des Championnats nationaux seniors d'haltérophilie 2022 est le comité organisateur local (le « COL ») officiel de la compétition.

4. ORGANISME SANCTIONNEUR

WCH

5. LIEU DE LA COMPÉTITION

| | |
|-----------------------------------|--|
| 5.1 Site de la compétition | Rutland Arena, 645 Dodd Road, Kelowna, C.-B. |
| 5.2 Zone de compétition | Rutland Arena West (étage de la patinoire) |
| 5.3 Zone d'échauffement | Rutland Arena West (étage de la patinoire) |
| 5.4 Pesée | Multi Purpose Room (côté gauche) |
| 5.5 Vestiaires | Vestiaire #3 (Hommes); Vestiaire #4 (Femmes) |
| 5.6 Contrôle antidopage | Vestiaire #1 |
| 5.7 Bénévoles et officiels | Vestiaire #2 |
| 5.8 Réunion technique | UBC-O (À CONFIRMER) |
| 5.9 Médical | Rutland Arena West (étage de la patinoire) |

- Toutes les salles peuvent être modifiées par le COL.

6. ÉPREUVES

- | | |
|---------------------|--|
| 6.1 Femmes : | Catégories 45, 49, 55, 59 , 64, 71, 76, 81, 87, + 87 kg. |
| 6.2 Hommes : | Catégories 55, 61, 67, 73, 81, 89, 96, 102, 109, + 109 kg. |

7. TOTAUX DE QUALIFICATION

| FEMMES | | | | | | | | | |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| 45 kg | 49 kg | 55 kg | 59 kg | 64 kg | 71 kg | 76 kg | 81 kg | 87 kg | +87 kg |
| 117 | 138 | 150 | 161 | 168 | 173 | 177 | 178 | 179 | 193 |

| HOMME | | | | | | | | | |
|--------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|---------|
| 55 kg | 61 kg | 67 kg | 73 kg | 81 kg | 89 kg | 96 kg | 102 kg | 109kg | +109 kg |
| 186 | 210 | 227 | 242 | 255 | 259 | 276 | 278 | 280 | 298 |

8. PARTICIPANTS

ADMISSIBILITÉ

8.1 L'athlète qui participe à une compétition nationale doit être :

- membre dûment affilié de son association provinciale/territoriale d'haltérophilie (« OPS »);
- membre en règle (qui n'est pas actuellement sanctionné) de son OPS;
- un(e) athlète qui n'est pas actuellement suspendu(e) par WCH, l'IWF ou, dans le cas d'une violation du Programme antidopage canadien (« PAC »), suspendu(e) par un autre signataire du PCA;
- être inscrit(e) au Groupe national d'athlètes (« GNA ») du CCES et avoir rempli toutes les exigences du GNA, y compris l'Accord de l'athlète, avant le **4 avril 2022. Pour plus de détails sur l'inscription au GNA, veuillez en parler à votre OPS;**
- un(e) citoyen(ne) canadien(ne) du Canada OU une personne possédant la résidence permanente au Canada.
- doit être âgé de 15 ans ou plus en 2022

8.2 Les entraîneur(e)s inscrit(e)s par leur OPS pour participer à la compétition doivent être certifié(e)s au niveau Compétition-Développement du PNCE (certification provisoire ou complète) ou au niveau 2 précédent du PNCE. Les OPS peuvent amener des entraîneur(e)s qui ne sont pas encore pleinement certifié(e)s PNCE Compétition-Développement si ces entraîneur(e)s sont évalué(e)s pour la certification Compétition-Développement lors de la compétition. Les OPS peuvent également faire venir un(e) entraîneur(e) de développement qui n'est pas encore pleinement certifié(e) Compétition-Développement avec le consentement écrit préalable de WCH. Lorsque WCH donne ce consentement, l'entraîneur(e) de développement doit travailler sous la supervision directe d'un(e) entraîneur(e) Compétition-Développement pleinement certifié(e).

8.3 Les entraîneur(e)s, les chefs d'équipe et les arbitres inscrit(e)s pour participer à la compétition par leur OPS respective doivent :

- être des membres dûment affiliés de leur OPS respective;
- être des membres en règle (ne pas être actuellement sanctionnés) de leur OPS respective; et
- obtenir la certification Respect et sport d'ici le **13 mai 2022**. Veuillez contacter cwalker@cwfhc.ca pour plus de détails sur l'inscription au cours. Les personnes qui ont déjà obtenu la certification Respect in Sport n'ont pas besoin de répéter le cours.

8.4 Toute question concernant l'admissibilité doit être abordée lors de la réunion technique du 20 mai 2022. Nous encourageons les chefs d'équipe à fournir à WCH des copies des preuves de citoyenneté ou de statut de résidence permanente des membres de l'équipe à l'avance et, si nécessaire, à apporter ces documents à la réunion technique. L'admissibilité des athlètes ne peut être contestée après la réunion technique.

8.5 La compétition est ouverte à tous les athlètes qualifiés nommés par leurs OPS respectives et qui satisfont au standard de qualification avant la date limite de qualification ainsi qu'aux critères d'admissibilité définis dans la section 8.1 ci-dessus.

Les athlètes doivent réaliser leur performance qualificative lors d'une compétition soumise à un contrôle antidopage (Subject to doping control, SDC).

8.6 Les OPS respectives peuvent désigner 2 femmes et 2 hommes supplémentaires qui n'ont pas atteint le standard de qualification (« athlètes wildcard »), à condition que ces personnes soient âgées de 23 ans ou moins (calculé dans l'année civile de l'anniversaire de l'athlète).

Les athlètes « wildcard » doivent avoir participé à une compétition soumise à un contrôle antidopage pendant la période de qualification.

NOTE : Les athlètes « wildcard » ne peuvent pas participer plus de deux fois aux Championnats nationaux seniors d'haltérophilie en tant qu'athlète « wildcard ».

9. INSCRIPTIONS

Seul(e)s les directeur(trice)s des provinces reçoivent les formulaires d'inscription de WCH.

9.1 Formulaire d'inscription préliminaire des équipes - Le formulaire d'inscription préliminaire des équipes doit être *reçu* par le COL au plus tard le **4 avril 2022** à minuit (HNR).

9.2 Formulaire d'inscription finale des équipes - Le formulaire d'inscription finale des équipes doit être *reçu* par le COL au plus tard le **25 avril 2022** à minuit.

9.3 Paiement des frais - Un seul virement électronique pour couvrir tous les frais d'inscription des équipes pour chaque OPS doit être *reçu* par COL au plus tard le **25 avril 2022** à minuit.

9.4 Listes d'inscription - La liste d'inscription sera distribuée par le COL aux chefs d'équipe des OPS dès qu'elle sera disponible.

10. RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :

Les Règles de compétition et règlements techniques 2020 de l'IWF régiront la compétition, sous réserve des exceptions suivantes :

- 10.1** Règlement 6.4 La pesée : « Les athlètes peuvent être pesés soit complètement dévêtus, soit en sous-vêtements (les articles de la tenue de l'athlète : costume, unitard, short et T-shirt ne sont pas considérés comme des sous-vêtements. Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures ou de chaussettes ou toute autre chaussure pendant la pesée. »
EXCEPTION : Les athlètes âgés de 18 ans ou moins doivent se présenter à la pesée en unitard. L'unitard se verra attribuer une valeur de 0,3 kg.

11. ÉQUIPEMENT

11.1 Zone de compétition

| | |
|-------------------------------|--|
| Plate-forme de compétition : | Règlement - 4 mètres carrés |
| Barres/poids de compétition : | Ensemble Eleiko pour hommes et femmes certifiés par l'IWF. |
| Lumière des arbitres : | À confirmer |
| Tableau d'affichage : | À confirmer |
| Tableau des tentatives : | À confirmer |
| Horloge : | À confirmer |

11.2 Zone d'échauffement

| | |
|-------------------------------|--|
| Zone d'échauffement : | Rutland Arena West (étage de la patinoire) |
| Plateformes d'échauffement : | 8 à 10 plateformes d'environ 8' x 8'. |
| Barres d'échauffement/poids : | Eleiko |
| Tableau d'affichage : | À confirmer |
| Horloge : | oui |
| L'eau : | oui |

11.3 Zone de pesée

| | |
|-----------|--------------|
| Balance : | Électronique |
|-----------|--------------|

- 12. Trousse de résultats** Envoyée par voie électronique

13. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Cette compétition est soumise à un contrôle antidopage (Subject to doping control, SDC) administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Tou(te)s les athlètes et entraîneur(e)s sont fortement encouragé(e)s à se familiariser avec les règles et procédures applicables.

Pour plus d'informations, consultez le site : <https://www.cces.ca/fr/antidopage>

14. PRIX :

- 14.1** Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées pour l'« arraché », l'« épaulé-jeté » et le « Total » dans chaque catégorie de poids.

14.2 Prix des meilleurs athlètes (hommes et femmes) : Attribués à la fin de l'épreuve, sur la base de la formule Sinclair (calculée sur le poids corporel exact).

15. HÉBERGEMENT

UBC Okanagan - Conférences et hébergement

Campus d'Okanagan
1255 International Mews
Kelowna, C.-B. Canada V1V 1V8
Tél. : (250) 807-8050

Nos tarifs de mai sont les suivants :

- Solo simple (1 personne) : 59 \$
- Chambre simple adjacente (pour 2 personnes) : 96 \$
- Studio Suite (2 personnes) : 89 \$
- Suite 1-CAC (2 à 4 personnes) : 129 \$
- Suite familiale (4 à 5 personnes) : 199 \$
- Appartement de 4 chambres (4 personnes) : 189 \$

Pour plus d'informations sur les types de chambres et ce que nous avons à offrir en été :

www.stayatubc.ca

Pour voir les disponibilités et réserver, rendez-vous sur notre site web :

<https://reserve.suitesatubc.com/okanagan/availability.asp>

15.1 Date limite de réservation

Pas de date limite, mais réservez tôt pour garantir les chambres

15.2 Planification des repas

Pour connaître les endroits de restauration ouverts en été : <https://food.ok.ubc.ca/summer/>

16. TRANSPORT DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET DES DÉLÉGUÉS

Chaque OPS est responsable du transport des membres de son équipe vers les lieux d'hébergement et de compétition.

17. CONDITIONS FINANCIÈRES :

17.1 Frais d'inscription :

Les OPS collecteront auprès des membres de leur délégation et paieront ensuite au COL les frais désignés en faisant un virement électronique pour chaque membre de la délégation participante à LOC avant le **25 avril 2022**. Les frais désignés sont les suivants :

- Frais d'inscription de 150\$ /athlète, entraîneur(e), chef d'équipe
- Frais d'inscription de 50\$ official(e) technique
- Frais de sanction de WCH de 80 \$ /athlète

La BCWA effectuera un paiement unique couvrant les frais de sanction de WCH à WCH à la réception des paiements des OPS.

17.2 Perception : Les OPS sont responsables de percevoir tous les frais auprès de leurs participant(e)s.

17.3 Hébergement : Les OPS paieront leur propre hébergement, selon les conditions stipulées dans les Règlements de Compétition applicables à la compétition.

17.4 Responsabilité : Chaque OPS qui participe à la compétition le fait à ses propres risques et à ceux de ses membres individuels. Les OPS doivent assumer l'entière responsabilité morale et financière de leurs membres participants, en ce qui concerne leur santé et en cas d'accidents ou de dommages. Les participants qui ne remplissent pas et ne signent pas la décharge de responsabilité de la compétition ne seront pas autorisés à participer à l'événement.

18. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES - Comité organisateur local (COL)

18.1 Offre aux participants l'option d'un hébergement à prix raisonnable à l'UBC-O, l'accès aux compétitions, et la participation aux réunions officielles, aux entraînements et autres services techniques habituels pour tous les participants.

18.2 Fournit, gratuitement, les installations pour la réunion technique.

18.3 Met gratuitement à la disposition de l'organisation technique toutes les installations (équipement, hall, salles avec mobilier adéquat, personnel technique, premiers secours, etc.) pour la compétition, conformément aux règlements applicables de WCH.

18.4 Fournit, gratuitement, les Prix du (de la) meilleur(e) athlète.

19. RESPONSABILITÉS DES ATHLÈTES

19.1 Chaque athlète qui souhaite participer à la compétition doit faire partie du groupe national d'athlètes. L'athlète autorise, par son inscription à la compétition, le(la) directeur(trice) de l'OPS dont il (elle) est membre à fournir son adresse électronique à WCH, qui la transmettra au CCES.

19.2 Le CCES fournira à l'athlète les instructions pour suivre un cours antidopage en ligne. L'athlète doit suivre le cours en ligne avant le **4 avril 2022**. Lorsque l'athlète a terminé le cours, il (elle) doit en informer son OPS. Les athlètes qui ont déjà complété le cours 2022 et l'Accord de l'athlète n'ont pas besoin de le compléter à nouveau.

19.3 **Chaque OPS doit s'assurer que la décharge de responsabilité/médiatique (fournie séparément) est signée par tous les participants (athlètes, entraîneur(e)s et chefs d'équipe) et remise au COL avant la Réunion Technique. En outre, chaque OPS doit s'assurer qu'un parent/tuteur signe la décharge de responsabilité/médiatique pour tous les participants mineurs (âgés de moins de 18 ans à la date de signature du document). Sans ce document signé, les participants n'auront pas le droit de participer à la compétition.**

| |
|---|
| <p>AU CANADA, LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SONT ADMINISTRÉS PAR LE CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT - CCES.</p> |
| <p>Téléphone : (613) 521-3340 Télécopieur : (613) 521-3134 1-800-672-7775</p> <p>www.cces.ca</p> |
| <p>Courriel : info@cces.ca</p> |
| <p>Informations sur les substances : substances@cces.ca</p> |
| <p>Tous les athlètes participant à la compétition peuvent être contrôlés car il s'agit d'une compétition soumise au contrôle antidopage.</p> |
| <p>Les athlètes et les entraîneur(e)s sont vivement encouragé(e)s à se familiariser avec les procédures et les règlements. Pour plus d'informations, consultez le site web : http://www.cces.ca/en/antidoping</p> |
| <p>Si vous prenez des suppléments, des médicaments (Ritalin ou autres produits similaires, anti-inflammatoires, etc.), assurez-vous qu'ils sont autorisés par le Code de l'AMA. Si vous devez utiliser un médicament interdit pour une raison médicale légitime, vous devez demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques « AUT » au CCES. Lorsque vous obtiendrez cette exemption thérapeutique du CCES - AUT, apportez le document avec vous lorsque vous pourrez être testé.</p> |
| <p>Autorisation d'utilisation pour l'exemption thérapeutique : tue-aut@cces.ca</p> |
| <p>La politique canadienne antidopage 2021 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sera mise à jour pour 2022. Pour plus d'informations, voir https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage</p> |
| <p>La Fédération internationale d'haltérophilie (IWF) met également à jour ses règles antidopage de temps à autre. Pour plus de détails sur le programme antidopage de l'IWF, veuillez consulter le site https://iwf.sport/.</p> |
| <p>N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE CE QUE VOUS CONSOMMEZ</p> |

21. ACCRÉDITATION

L'accréditation aura lieu lors de la réunion technique.

22. OFFICIEL

22.1 Obligations de la province hôte : Nommer un(e) secrétaire de compétition et des assistant(e)s approprié(e)s, pour assurer le bon déroulement de la compétition, y compris la vérification de la nomination finale des athlètes dans les catégories lors de la réunion technique.

22.2 Obligations des OPS participantes : Chaque OPS doit, par le biais de tous les formulaires d'inscription, soumettre les noms de leurs arbitres de niveau national ou supérieur qui souhaitent officier lors des championnats avant le 15 avril 2022 (5 semaines avant la compétition). Les OPS *ne* sont *pas* limitées à l'envoi de deux officiels techniques. Le COL transmettra à WCH une liste d'officiels qualifiés avant le 19 avril 2022. Une adresse postale ou électronique est requise pour la communication des affectations des arbitres lors de la compétition.

Si l'un(e) de ces arbitres souhaite participer à la promotion, cela doit être indiqué sur le formulaire d'inscription.

Chaque OPS est responsable du paiement de toutes les dépenses de voyage, d'hébergement, de repas et de frais d'inscription de leurs officiels sélectionnés, conformément à leurs politiques provinciales respectives.

22.3 Obligations de WCH – Le(la) délégué(e) technique de WCH réglera tout litige technique survenant pendant la compétition. Si le(la) délégué(e) technique n'est pas sûr(e) de la règle ou si cette personne est incapable de rendre une décision, les membres du conseil d'administration de WCH agiront à sa place.

23 En considération de l'acceptation de cette inscription, tous les participants renoncent par la présente et libèrent pour eux-mêmes, leurs héritiers, leurs exécuteurs testamentaires et leurs administrateurs tous les droits et demandes de dommages et intérêts qu'ils ou elles pourraient avoir contre WCH, British Columbia Weightlifting Association, Vikings Weightlifting Club, et ses directeur(trice)s, employés et bénévoles, et tout commanditaire de la compétition, pour toute blessure qu'ils ou elles pourraient subir ou avoir subi lors de la compétition. Toutes les OPS certifient que tous leurs participants respectifs ont accepté ces conditions en conséquence de leur participation à la compétition, y compris le fait que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité (18 ans) ont la permission de leurs parents ou de leur tuteur de participer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. PERSONNEL DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL (COL) :

- 1.1** Président de l'événement : Guy Greavette
Courriel : guygreavette@shaw.ca

2. RÉUNION TECHNIQUE

- 2.1** La réunion technique aura lieu à 19h00 dans la [salle À confirmer] sous la direction du (de la) délégué(e) de WCH.
- 2.2** Le directeur/secrétaire de la compétition vérifiera les inscriptions finales dans les catégories.
- 2.3** Vérification du formulaire de décharge de tous les participants (athlètes + entraîneur(e)s + chefs d'équipe)
- 2.4** Vérification que chaque participant(e) a suivi le cours en ligne du CCES.
- 2.5** Le(la) délégué(e) de WCH aidera le directeur de la compétition à désigner tous les officiels techniques du COL (orateurs, chronométreurs) pour les sessions.

3. NOURRITURE ET RAFRAÎCHISSEMENTS

À CONFIRMER

HORAIRE ET DÉLAIS

| | <u>Date</u> |
|--|---------------|
| 1) Début de la période de qualification | 25 août 2021 |
| 2) Distribution des Règlements de la compétition | 15 mars 2022 |
| 3) Dernier jour de la période de qualification | 27 mars 2022 |
| 4) Liste préliminaire des inscriptions envoyées au COL | 4 avril 2022 |
| 5) Formulaire d'inscription finale de l'équipe et chèque reçu par le COL | 25 avril 2022 |
| 6) Dernier jour pour réserver des chambres à des tarifs préférentiels | s/o |

ÉVPREUVES DE COMPÉTITION

18 au 20 mai : Arrivée des participant(e)s

| HORAIRE DE COMPÉTITION PRÉLIMINAIRE | | | | |
|---|--------|------------------|--------------|--------------|
| (Note : Il sera très important pour les athlètes d'informer leur directeur(trice) de province de leur participation à la compétition. | | | | |
| REMARQUE : Des sessions seront ajoutées le vendredi 20 mai pour permettre la tenue des cérémonies de remise des prix pendant la compétition. | | | | |
| Si le nombre total d'inscriptions est élevé, WCH peut mettre en place des groupes B et C en fonction du nombre total d'inscriptions. Cette répartition sera annoncée après la réception des inscriptions finales. | | | | |
| <i><u>Vendredi 20 mai</u></i> | | | | |
| <u>Session</u> | | <u>Catégorie</u> | <u>Pesée</u> | <u>Début</u> |
| 1 | Men | M55/M61/M67 | 1pm | 3pm |
| 2 | Women | F45/F49 | 3pm | 5pm |
| 3 | Men | M73 | 5pm | 7pm |
| <i><u>Samedi 21 mai</u></i> | | | | |
| 4 | Women | F55 | 7am | 9am |
| 5 | Men | M81 | 9am | 11am |
| 6 | Women | F59 | 11am | 1pm |
| 7 | Men | M89B | 1pm | 3pm |
| 8 | Women | F64 | 3pm | 5pm |
| 9 | Men | M89A | 5pm | 7pm |
| 12 | Femmes | | | |

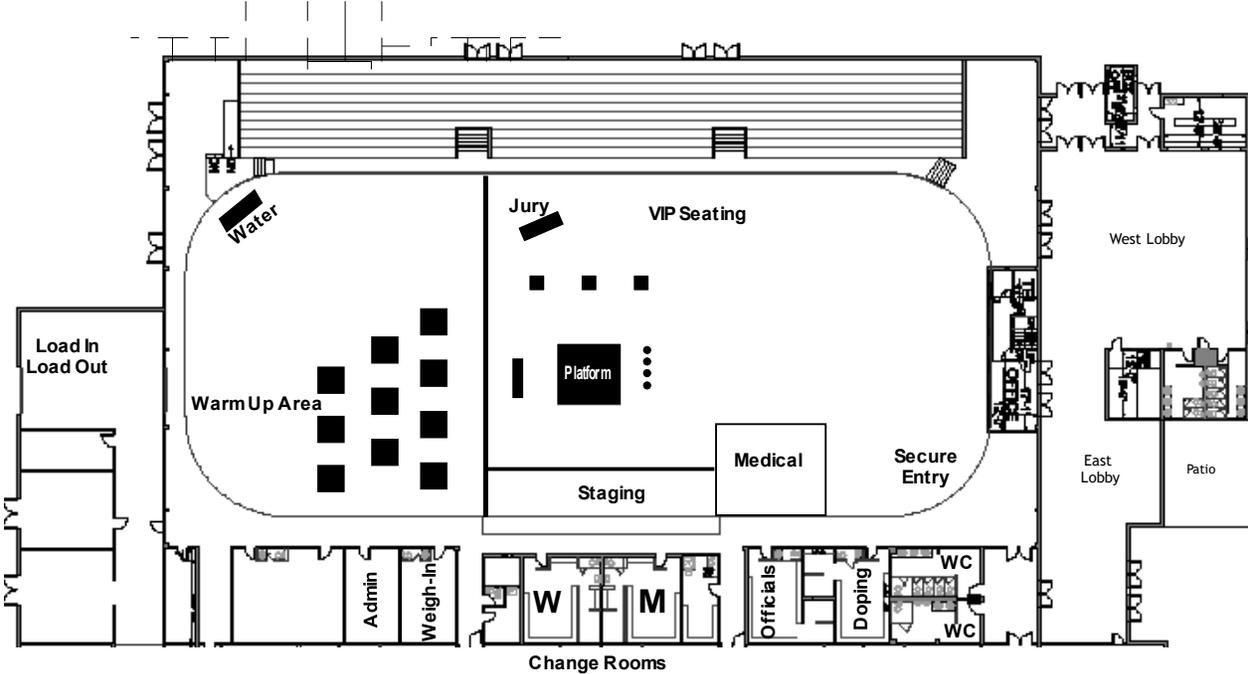
| | | | | |
|--|-------|------------------|------|------|
| Dimanche 22 mai | | | | |
| 10 | Women | F71B | 7am | 9am |
| 11 | Men | M96/M102 | 9am | 11am |
| 12 | Women | F71A | 11am | 1pm |
| 13 | Women | F76/F81/F87/F+87 | 1pm | 3pm |
| 14 | Men | M109/M+109 | 3pm | 5pm |
| Il y aura une pause de 10 minutes entre Snatch et C&J pour toutes les sessions | | | | |
| L'introduction des athlètes commencera à l'heure de début désignée avec la compétition commençant 10 minutes après l'introduction des athlètes | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Lundi 23 mai

Départ des délégations

Venue Map

Rutland Arena West



EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER. Les renonciations complétées doivent être retournées avec inscription ou avant l'événement: Championnats canadiens seniors d'haltérophilie 2022 (l'«événement »).

En signant ci-dessous, le Participant (nommé ci-dessous) et/ou le Tuteur du Participant déclare que le Participant :

1. N'a pas voyagé à l'étranger au cours des 14 derniers jours;
2. N'a pas visité une zone, une région ou un emplacement à risque élevé lié à la COVID-19 au Canada au cours des 14 derniers jours;
3. N'a pas sciemment la COVID-19;
4. Ne présente pas de symptômes connus de COVID-19, tels que de la fièvre, de la toux ou de l'essoufflement, et si de tels symptômes sont ressentis pendant l'événement, quittera immédiatement l'événement;
5. N'a pas, au cours des 14 derniers jours, été sciemment en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, qui présente des symptômes connus de la COVID-19 ou qui s'auto-met en quarantaine après son retour au Canada; et
6. Suivre les directives recommandées par le gouvernement en ce qui concerne la COVID-19, y compris la pratique de la distanciation physique, et le fera du mieux que le participant peut pendant l'événement.

De plus, en signant ci-dessous, le Participant et/ou le Tuteur du Participant comprend, reconnaît et assume les risques inhérents à la participation à l'Événement, y compris, mais sans s'y limiter : le potentiel de blessures corporelles ou de maladie (y compris la contraction de la COVID-19); contact ou interaction avec d'autres personnes qui pourraient avoir été exposées à la COVID-19; invalidité permanente, paralysie ou perte de vie; collision avec des objets naturels ou artificiels; les dangers découlant de conditions météorologiques défavorables; des conditions de lieu ou de terrain de jeu imparfaites; défaillance de l'équipement; les participants de divers niveaux de compétence; des mesures de sécurité inadéquates; des circonstances connues, inconnues ou indépendantes de la volonté de Weightlifting Canada Haltérophilie, de ses partenaires, commanditaires, agents, sociétés affiliées (y compris la British Columbia Weightlifting Association et le Vikings Weightlifting Club), des administrateurs, des employés, des dirigeants, des thérapeutes ou des bénévoles (ensemble, l'« organisme »); et la négligence ou l'omission de l'Organisation (collectivement, les « Risques »).

En contrepartie de permettre au Participant de participer à l'Événement, le Participant et/ou le Tuteur du Participant : (a) dégage, déchargent et dégage à jamais l'Organisation de toute responsabilité pour tout dommage ou perte découlant des Risques de participation à ou en relation avec l'Événement ; (b) renoncer à tout droit de poursuivre l'Organisation en ce qui concerne toutes les causes d'action (y compris pour les blessures ou les maladies causées par leur propre négligence), réclamations, demandes, dommages ou pertes de toute nature qui peuvent survenir à la suite des risques de participation à ou en relation avec l'événement, y compris, sans limitation, le droit de faire une réclamation ou une réclamation de tiers contre l'Organisation découlant de la même; et (c) assume librement tous les risques associés aux Risques, tout ce qui est accessoire aux Risques, qui peuvent survenir à la suite de la participation à ou en relation avec l'Événement. **VOUS RENONCEZ À VOS DROITS LÉGAUX SUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS FUTURES CONTRE L'ORGANISATION.**

Je confirme que j'ai lu et bien compris cette renonciation et cette décharge de responsabilité. Je signe volontairement cette renonciation et cette décharge de responsabilité sans qu'aucune incitation, assurance ou garantie ne me soit faite.

Print Name: _____
the "**Participant**"

Date de naissance: _____
(mm/jj/yyyy)

Print Name: _____
The "**Guardian**" (if Participant is a minor)

Signature: _____
Participant or Guardian for minor

Date: _____
(mm/jj/yyyy)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DE DÉCHARGE DES MÉDIAS

Je, _____ consens par la présente à la collecte et à l'utilisation de mes images personnelles par photographie ou enregistrement vidéo sans aucune compensation. Je reconnais que ceux-ci peuvent être utilisés sur, mais sans s'y limiter, le site Web Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH ») et / ou les comptes de médias sociaux, dans les bulletins et les publications ainsi que distribués aux membres. Je reconnais en outre que mon image peut être utilisée par WCH et / ou la BCWA pour promouvoir le sport de l'haltérophilie à l'avenir. Je comprends qu'aucun renseignement personnel, comme les noms, ne sera utilisé dans les publications à moins qu'un consentement exprès ne soit donné. Je comprends également que mon consentement peut être retiré à tout moment par écrit au conseil d'administration de WCH. Je donne ce consentement volontairement.

NOM : _____

DATE : _____

SIGNATURE DU PARENT OU DU TUTEUR (pour les participants de moins de 18 ans) :
